



Charte Commune Paysanne

Nous, représentantes et représentants du Mouvement d'Action Paysanne, paysannes et paysans, productrices et producteurs, artisanes et artisans, travailleuses et travailleurs ruraux et mouvements associatifs partenaires qui les soutiennent.

Nous, avant tout citoyen-ne-s, nous demandons à nos futur-e-s élu-e-s de saisir l'occasion des élections communales de 2018 pour s'engager résolument et fermement en faveur des biens communs que nous leur confions. Nous sommes convaincus que l'agroécologie paysanne¹ est un levier et un pilier de la sauvegarde de notre environnement, un outil de résilience pour que nos sociétés puissent continuer à vivre, à produire et à se nourrir décemment aujourd'hui et dans le futur.

*Le Mouvement d'Action Paysanne asbl
et(partenaire local)*

¹ L'agroécologie paysanne, telle que nous la revendiquons (membres de La Via Campesina Internationale) est basée sur les savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir devenir des paysans-ne-s et des communautés. Elle se développe sur des terroirs vivants et riches en biodiversité grâce à des pratiques et des connaissances enrichies et transmises au fil des siècles, échangées, partagées, complémentaires entre paysans. Au travers de nos propres innovations, recherches et méthodes de sélection et d'amélioration des espèces cultivées et des races animales, elle met la vie au cœur de toute intervention. C'est un mode de vie solidaire basé sur des pratiques transmises, valorisées et partagées, sur des valeurs et des principes communs notamment les droits humains. Par sa dimension philosophique, sociale, environnementale et économique, elle intègre toutes formes d'agriculture écologique, biologique, équitable. Elle est la clef d'aujourd'hui et de demain pour préserver l'humanité et la planète et la réponse à la demande de protection, de sécurité et de pérennité de la planète et de l'humanité. La solidarité entre les peuples, entre les populations rurales et urbaines, est un ingrédient essentiel à sa réalisation. Fait au CIFAN, Selingué Mali, le 21 Avril 2017

CONTEXTE

À l'heure de la découverte de nouvelles dérives alimentaires graves en Wallonie, nous sommes déterminé-e-s à ne pas laisser la grande distribution nous déposséder de notre environnement et de la capacité à se nourrir sainement. L'agro-industrie et son fonctionnement mènent un combat sur les prix à la baisse au détriment des productrices et producteurs alimentaires, mettant ainsi en péril tous les systèmes agricoles ruraux à travers le monde. Les conséquences de ce combat ? La précarisation du monde paysan, sa mise en compétition inéquitable avec des acteurs industriels et la mise en péril de nos maillages écologiques, de notre environnement, de notre santé, du tissu social et culturel, mais aussi de nos savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir paysans.

La mondialisation de l'économie a entraîné encore plus de dépendance de notre agriculture. On sait aujourd'hui que l'agriculture industrielle « modèle » consomme neuf calories énergétiques (principalement issues du pétrole) pour produire une calorie alimentaire ! Pourtant, « la petite

agriculture est la plus performante et produit actuellement sur notre planète les 2/3 de nos besoins alimentaires. Il est donc temps que les politiques européennes en prennent conscience et mettent en œuvre des mesures pour encourager l'agriculture paysanne.»

[Olivier de Schutter, ancien rapporteur de l'ONU]

A l'heure où le réchauffement climatique n'est plus à prouver, à l'heure de la remise en cause légitime d'une agriculture grande consommatrice d'une ressource limitée (le pétrole !), alors que certaines grandes villes mettent en œuvre une ceinture alimentaire¹ et que de nombreuses communes se sont déclarées hors traités de libre-échange (TTIP, CETA, MERCOSUR) pour préserver leur agriculture, nous voulons : **que nos communes et leurs élu-e-s, nos plus proches représentant-e-s, se situent à l'avant-garde du défi à relever.**

¹ Les projets de ceinture alimentaire visent à dépasser les initiatives isolées en rassemblant les acteur.trice.s de la transition agroécologique, en identifiant les besoins prioritaires pour le développement des filières locales, en mutualisant les outils et savoir-faire et en développant des liens avec les mangeur.euse.s. Voir par exemple la présentation du projet de ceinture alimentaire à Liège : <https://www.catl.be/>

Dans ce contexte, nous vous proposons une gestion des biens communs en collaboration directe

avec les mouvements citoyens de votre commune par l'engagement concret et local au respect de cette Charte Commune paysanne.

CONSTAT

L'importance et la singularité du secteur de l'agriculture paysanne dans les relations économiques nationales et internationales sont indéniables. Secteur économique de première importance et qui n'a rien d'anodin, il nous nourrit. Cette agriculture ayant une influence non négligeable sur l'environnement, elle est un chemin efficace de restauration de l'environnement (paysage, biodiversité) et de pérennisation de sa qualité pour les générations

futures. L'agriculture est un moyen de résilience primordial de nos sociétés face aux changements environnementaux, sociaux et économiques. Les dysfonctionnements des marchés agricoles dus à la présence de groupes très puissants (grande distribution, finance, industrie semencière,...) nous alertent sur le risque que leur vision et activité font courir à l'environnement et la société future.

Nous, représentant-e-s du Mouvement d'Action Paysanne, avant tout citoyen-ne-s, sommes convaincus que :

- le développement actuel du secteur entraîne la disparition d'un tissu rural local, paysan, artisanal, représentant une identité, des savoirs et un terroir ;
- les communes sont le lieu politique le plus adéquat pour prendre des décisions qui aideront la paysannerie et profiteront aux citoyens locaux ;
- l'agroécologie paysanne permet d'augmenter l'autonomie, l'indépendance et la résilience de nos régions car elle est respectueuse de l'environnement, des agriculteurs et des citoyens ;
- la souveraineté alimentaire est l'alternative essentielle aux systèmes agroindustriels destructeurs

- une agriculture locale, agroécologique et paysagère est source d'harmonie et de création de bien-être au niveau communal
- les conditions économiques du futur vont drastiquement changer. Le secteur agricole doit s'adapter et que le chemin le plus adapté est celui de l'agroécologie. Ce cheminement passe par les communes, les citoyen-ne-s, les élu-e-s.

LEVIERS POUR AGIR

Dans ce contexte et face à ces constats, nous trouvons important de proposer des leviers d'actions, quelques axes majeurs sur lesquels la commune peut jouer favorablement. Nous proposons de travailler ensemble 1) l'autonomie et la résilience du système agricole, 2) l'accès à la terre, l'installation et la formation agroécologique, 3) l'alimentation et les modes de consommation et enfin 4) la PAAC (Politique Agricole et Alimentaire Commune) comme alternative à la Politique agricole commune (PAC).

Vous trouverez, ci-dessous, un bref descriptif de ces 4 axes de travail, de ces 4 leviers pour engager ce changement au niveau communal. Le détail, en quelques propositions concrètes pour chaque point, est repris dans le *Référentiel d'engagement à la Charte Commune Paysanne* qui suit ce texte.

1. AUTONOMIE ET RÉSILIENCE

L'autonomie et la résilience sont liées, dans le cadre de cette charte, à la souveraineté alimentaire et à la gestion de biens communs. Les citoyens de la commune, y compris les paysans, ont la responsabilité de discuter et de décider quel type d'alimentation ils désirent, comment celle-ci doit être produite et, comment, ensemble, ils peuvent gérer cette production.

Ces deux concepts ont pour objectif de permettre la mise en place de politiques agricoles et alimentaires en vue de satisfaire les besoins des citoyens actuels, sans mettre à mal la capacité de la commune – dans ses politiques futures et dans la gestion des biens qu'elle a sous sa responsabilité – d'assurer le bien-être des citoyens futurs.

2. INSTALLATION, FORMATION, ACCÈS À LA TERRE (NOTAMMENT COMMUNALE)

Le nombre de fermes actives ne cesse de chuter, alors qu'au niveau local, nous pouvons aider à la création de dix petites fermes résilientes et écologiques, pourvoyeuses d'emploi en lieu et place d'une seule grosse ferme utilitariste, souvent vouée aux contrats agricoles au profit d'entreprises extérieures qui ne prennent aucun soin du sol. Qui voudrait à terme vivre au sein de villages sans paysan-e-s ? La plupart des communes possède des terres arables, des prairies, des forêts. La gestion (et l'usage) de ces terres est rarement connue des citoyen-ne-s, transparente, abordable en dehors des conseils communaux. Ces terres pourraient pourtant servir de levier de résilience alimentaire et d'une micro-politique de choix agricoles essentiels au niveau communal. Il est pourtant possible de développer

des espaces-tests maraîchers sur chaque commune, de faciliter l'accès au logement et/ou à l'habitat léger sur le lieu de production des installé-e-s, de rendre possible la domiciliation sur place dès la création d'activité. Les communes peuvent aider concrètement à une première installation. Encourager des partenariats et conventions avec les communes pour la mise à disposition de terrains, de locaux, l'entretien des espaces verts est envisageable pour les nouveaux installés avec un projet agricole en relation avec cette Charte.

3. ALIMENTATION/ CONSOMMATION DES PRODUCTIONS LOCALES PAYSANNES

Aujourd'hui, alors qu'il n'y a plus de doute sur la toxicité des aliments contenant des pesticides, nous ne pouvons plus accepter que nos bébés (à la crèche), nos enfants (à l'école) et nos grands parents (en maison de retraite) soient nourris avec des aliments nocifs. Nocifs pour leur santé, mais également pour notre environnement, notre paysage, notre sol, notre air, nos cours d'eau, nos nappes phréatiques,... A côté des ces enjeux sanitaires, il est également important de comprendre que notre système alimentaire est sous flux tendu et qu'au moindre choc pétrolier il ne sera plus capable de nous alimenter. Nos campagnes ne nous nourrissent plus mais alimentent l'industrie. Il n'y a que l'agriculture paysanne (ancrée localement tant au niveau de ses intrants qu'au niveau de la commercialisation en filières courtes) qui peut relever ce défi. Il est donc urgent de créer des filières de distribution alimentaire locales et rémunératrices pour les paysans et de garantir une qualité de la nourriture dans le respect de l'environnement à l'aide du Système Participatif de Garantie (SPG)¹.

¹ SPG : Les Systèmes Participatifs de Garantie sont des systèmes d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances (IFOAM). Voir https://www.ifoam.bio/sites/default/files/pgs_brochure_french.pdf

4. LA PAAC¹ (POLITIQUE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE COMMUNE), ALTERNATIVE À LA PAC (POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE)

Vu la dérive des PAC ces dernières décennies, nous vous proposons une politique agricole alternative, paysanne et locale : aider et encourager l'installation et le maintien de petites fermes sur nos territoires ! Nous souhaitons que nos campagnes restent vivantes et attractives économiquement. Il faut freiner l'exode rural, en finir avec le village dortoir, l'urbanisation des villages. Il nous semble primordial de revoir plus de paysan-ne-s à l'œuvre, car elles et eux sont à la base de tout soin à la vie : terre, plantes et animaux. Sans la volonté d'un retour à l'installation de paysan-ne-s dans nos villages, ce qui s'annonce, c'est leur disparition et leur dépendance vis à vis de l'industrie agro-alimentaire. Mais alors, que faire ? Viser la souveraineté alimentaire localement. Et cela passe par le développement d'une petite agriculture plus résiliente, surtout face au défi des perturbations climatiques, économiques et énergétiques en cours et à venir. Priorité au commerce basé sur le circuit-court pour dynamiser le tissu agricole paysan et favoriser la biodiversité ! Dans les décisions communales, priorité à une agriculture paysanne moins énergivore, plus petite, pérenne et pourvoyeuse d'un emploi local qui a du sens.

TOURNEZ LA PAGE ET ENGAGEZ-VOUS !

¹ Pour une Politique Agricole et Alimentaire Commune dans le cadre de la souveraineté alimentaire (La Via Campesina Internationale). Nos objectifs : Maintenir et développer une agriculture paysanne, durable et sociale, qui nourrisse la population, préserve l'environnement, la santé et entretienne des paysages ruraux vivants. Pour cela, les paysannes/paysans doivent d'abord vivre principalement de la vente de leurs produits, grâce à des prix agricoles stables et rémunérateurs. C'est une condition nécessaire à leur reconnaissance économique, donc à l'attractivité du métier pour les jeunes - Réserver le soutien public aux modes de production et aux exploitations qui sont bénéfiques pour l'emploi et l'environnement - Relocaliser le plus possible l'alimentation et enrayer la mainmise de la grande distribution et de l'industrie sur la chaîne alimentaire.

Nous proposons à nos (futur-e-s) élu-e-s une gestion participative des biens communs¹ :

- ➔ En prenant des positions fermes, claires et politiques en matière d'autonomie² et de résilience³ au niveau du Gouvernement wallon, de l'Etat belge, de l'Europe.
- ➔ En garantissant une qualité de la nourriture vivante dans le respect de l'environnement dans sa commune.
- ➔ En étant attentive-f-s à l'autonomie alimentaire et énergétique de sa commune, en lien direct avec la population (au sens large) = ex. : combien d'habitants la commune peut-elle nourrir avec ce qui est produit et transformé sur son territoire ?
- ➔ En devenant un réel acteur de la transition agroécologique⁴.

Comment construire une commune paysanne :

Au regard de vos projets politiques, nous désirons, en tant que Syndicat Paysan qui se préoccupe du destin du métier de paysan-ne et de l'alimentation de ses concitoyens en général, vous soumettre cette série de points de plan de développement vers une transition en 4 piliers :

- I. Autonomie et résilience
- II. Accès à la terre
- III. Alimentation
- IV. PAAC

¹ Biens communs : « le bien commun est une notion (théologique, philosophique, juridique et socio-politique) qui désigne l'idée d'un bien patrimonial partagé par les membres d'une communauté, au sens spirituel et moral du mot « bien » aussi bien qu'au sens matériel et pratique (ce dont on dispose ou ce qu'on possède). »

² Autonomie : « Situation d'une collectivité, d'un organisme public doté de pouvoirs et d'institutions lui permettant de gérer les affaires qui lui sont propres sans interférence du pouvoir central ».

³ Résilience : « La capacité d'un système à absorber un choc et à se réorganiser tout en conservant essentiellement les mêmes fonctions, structure, identité et capacité de réaction ».

⁴ Transition agroécologique : « (...) Processus de transformation, personnel et collectif, qui va plus loin que la simple application de techniques ou de pratiques agroécologiques. (...). Il s'agit d'un processus qui se tourne vers une agriculture basée sur l'autonomie paysanne, indépendante vis à vis du pétrole et des autres énergies fossiles, qui protège les paysages, sans OGM, brevets ni intrants artificiels ».

Un bilan sera réalisé à la date anniversaire de la charte dans deux années ; c'est pourquoi à la fin du document vous trouverez la mention : « J'accepte de répondre de mes engagements lors de la 2ème date anniversaire de la charte : le 17 avril 2020 » afin de pouvoir tirer des conclusions sur les engagement pris.

Aussi pour que cette démarche de transition soit visible de tous, une cartographie de la Wallonie sera réalisée et mise à jour, permettant de mettre en valeur les communes engagées dans un processus de transition agroécologique.

Charte Commune paysanne

Référentiel d'engagement de la Commune

COMMUNE :

Nous demandons, PLUS PARTICULIEREMENT, aux pouvoirs communaux et futur-e-s élu-e-s :

1er pilier. Autonomie & Résilience

1. l'arrêt total de l'utilisation de produits chimiques et OGM sur le territoire de la Commune ;

Je m'engage : oui / non,
À court terme/à moyen terme
Autres : ...

2. de mettre en place des politiques permettant le maillage écologique sur tout le territoire communal, en favorisant les essences locales et productives/nourricières pour les plantations communales ;

Je m'engage : oui / non,
À court terme/à moyen terme
Autres : ...

3. de créer une Régie communale¹ paysanne qui aura pour objectifs de :
- favoriser le développement de différentes initiatives citoyennes en lien avec l'agriculture durable et la résilience (structure d'échange de semences et/ou de savoirs, des coopératives de producteurs/consommateurs,...) ;
- favoriser l'accès à des locaux gratuits dans le cadre de ces projets ;
- promouvoir et accompagner ce type d'initiative grâce à l'accès à des

¹ Le code de la démocratie locale permet aux communes de créer des régies communales (ordinaires ou autonomes) en dehors des services généraux de la commune. Le principal avantage des régies communales est de permettre l'affectation d'un personnel compétent et des moyens spécifiques pour réaliser les objectifs définis pour la régie. En France des expériences de régies agricoles municipales ont été menées avec succès. Voir par exemple : <http://www.unplusbio.org/wp-content/uploads/2015/02/Fiche-technique-UPB-r%C3%A9gie-agricole.pdf>

ressources logistiques, humaines, de gestion et/ou financière ;
- apporter un point de vue sur les projets agricoles au regard des concepts de l'autonomie et de la résilience.

Je m'engage : oui / non
À court terme/à moyen terme
Autres :...

4. d'initier une réflexion citoyenne sur la mise en place d'une ceinture alimentaire et énergétique communale ;

Je m'engage : oui / non
À court terme/à moyen terme
Autres :...

2ème pilier. Accès à la terre, et notamment aux terres communales pour favoriser, notamment, l'installation de jeunes sur des projets agroécologiques paysans

1. protéger les terres nourricières de l'urbanisation et les affecter uniquement à une utilisation agricole alimentaire.

Je m'engage : oui / non
À court terme/à moyen terme
Autres :...

2. accès aux terres arables et agricoles de la commune: priorité aux nouveaux installés et aux petites fermes paysannes, mais aussi encourager par la mise à disposition de petites surfaces de terres cultivables les projets d'autonomie vivrière des habitants via les jardins communautaires

Je m'engage : oui / non
À court terme/à moyen terme
Autres :...

3. faciliter les démarches d'installation paysanne sur la terre communale : l'échevin-e de l'agriculture (en liaison avec l'urbanisme et la régie communale paysanne) deviendra alors un relais de la transition agricole en autorisant et en facilitant la domiciliation et l'installation du producteur sur

sa terre, y compris en habitat léger.

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

4. éditer publiquement la liste des terres et bâtiments communaux.

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

5. pour évoluer vers une agriculture résiliente, favoriser l'accès aux terres communales sur base d'un bail à ferme comprenant des clauses environnementales et des critères écologiques pertinents.

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

6. défendre un bail à ferme encadré, public et transparent (sans chapeau) et offrir la garantie d'un fermage abordable pour des installations agroécologiques et un usage nourricier à long terme des terres communales.

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

7. encourager les contacts entre milieu scolaire et producteurs et éduquer à l'alimentation saine dans les écoles de la commune ; faire des écoles communales un lieu d'apprentissage des bases de l'agriculture paysanne et de l'alimentation.

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

3ème pilier. Alimentation/consommation des productions locales paysannes

1. soutenir la création de nouveaux marchés (Groupe d'Achats en Commun, marché,...)(par exemple publicité gratuite sur le territoire de la commune) et aux structures de transformation.

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

2. reconnaissance du Système Participatif de Garantie¹ par la commune.

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

3. Créer chaque année une « Journée de la commune paysanne » au cours de laquelle tous les habitants de la commune et toutes les structures communales sont invitées à consommer bio et local (ou dans le cadre de la Semaine bio) :

- promouvoir la consommation de produits locaux paysans dans les collectivités communales (écoles, maisons de repos,...) et lors d'activités organisées par la commune ;
- adapter les appels d'offre aux réalités des paysan-ne-s, en partant de critères comme la proximité et l'agroécologie et de l'offre des producteurs ;
- mettre en place un outil de coordination entre les collectivités (crèche, école, home, administration) et les groupements de producteurs ;
- soutenir financièrement les cuisines des collectivités pour quelles soient aptes à transformer des produits frais ;
- former le personnel de cuisine pour que celui-ci puisse transformer des produits frais.

¹ Les Systèmes Participatifs de Garantie sont des systèmes d'assurance qualité orientés localement. Ils certifient les producteurs sur la base d'une participation active des acteurs concernés et sont construits sur une base de confiance, de réseaux et d'échanges de connaissances (IFOAM). Voir https://www.ifoam.bio/sites/default/files/pgs_brochure_french.pdf

Je m'engage : oui / non

A court terme/à moyen terme

Autres :...

4ème pilier. PAAC

1. faciliter l'accès des petits producteurs aux marchés publics avec des critères de proximité et qualité

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

2. décourager le hors-sol agricole intensif (vaches, porc, poules) en refusant les permis d'installation et d'agrandissement des structures

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

3. encourager la vente directe, les halls-relais, les lieux de transformation, par des incitants financiers ou soutiens.

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

4. suppression des aides pour les projets de classe 1 (CCAT 1, très impactant sur le milieu)

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

5. interdire de produire sur la commune des biens alimentaires qui pourraient servir à faire des agro-carburants de 1ère génération.

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

6. déclarer que sa commune est hors CETA, TTIP, MERCOSUR, et contre tout autre traité menaçant notre agriculture.

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

7. soutenir les porteurs de savoir-faire paysan.

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

8. faire la promotion des paysages sous-régionaux et soutenir la (re)plantation de haies, d'arbres fruitiers.

Je m'engage : oui / non

À court terme/à moyen terme

Autres :...

« J'accepte de répondre de mes engagements lors de la deuxième date anniversaire de la charte des communes paysanne, le 17 avril 2020 »

DATE

SIGNATURE

CONTACT référents communaux:

Charte réalisée par le Mouvement d'Action Paysanne
37, Chaussée de Wavre 5030 Gembloux
<http://lemap.be/>

